

Carine CHAINAIS

Avocat

TOUR ALMA CITY - 5 bis rue du Bosphore35200

RENNES

Tél : 02 99 51 84 37

cabinet@chainaisavocat.fr

LISTE DES PIECES A FOURNIR EN PHOTOCOPIES EXCLUSIVEMENT

À L'EXCEPTION DES ACTES D'ETAT CIVIL

- Copie de la carte d'identité et/ou passeport avec mention des enfants sur le passeport le cas échéant,
- Copie de la carte vitale
- Copie du livret de famille
- Copie du contrat de mariage
- Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des époux et des enfants, y compris les enfants nés d'une union précédente, datant de moins de 3 mois,
- Copie intégrale de l'acte de mariage, datant de moins de 3 mois,
- 3 dernières déclarations d'impôt et avis d'imposition,
- Justificatifs des traitements, salaires, ressources et revenus de l'année en cours et au minimum les 3 dernières fiches de paie ou justificatifs des moyens d'existence sur les 3 derniers mois,
- Justificatifs concernant la perception de prestations sociales (attestation de paiement de la CAF ou de la MSA de moins de trois mois avec le détail des prestations versées)
- Liste de l'intégralité des comptes bancaires ouverts au nom de chacun des époux, avec justification des conventions d'ouverture de compte,
- Copie des derniers relevés bancaires,
- Toutes pièces justificatives concernant les avantages matrimoniaux ou les donations ou héritages,
- Copie des titres de propriété des biens immobiliers,
- Justificatifs des crédits en cours avec tableaux d'amortissement,
- Justificatifs concernant les assurances vie,
- Justificatifs concernant les montants pouvant être dus au titre des participations en entreprise ou stock-option,
- Copie de plans de surendettement,
- Certificats de scolarité pour les enfants majeurs,
- Relevé de carrière,
- Simulation des droits à retraite